

CONFERENCE TEPSA/UPI – HELSINKI – 13 JUIN 2006-07-21
Séance de questions-réponses suite à l'intervention vidéo de M. J. Delors,
avec G. Ricard-Nihoul, Secrétaire Générale de Notre Europe.

- Plusieurs participants ont demandé des clarifications sur le concept de **différenciation** proposé par M. Delors. G. Ricard-Nihoul a répondu que la vision de M. Delors pour l'Europe élargie pouvait s'articuler en trois étapes :
 1. La grande Europe ne sera pas qu'un grand marché, il y a des objectifs ambitieux (M. Delors croit en l'avenir politique de l'Union élargie) pour l'Europe des 25 et + : (1) paix et compréhension mutuelle ; (2) développement durable et solidaire (3) diversité culturelle.
 2. En même temps, cela relève du bon sens que d'envisager la possibilité que sur certains sujets, un accord à 25 et + ne pourra être trouvé, auquel cas l'idée de la différenciation est que ceux qui veulent avancer le fassent sans que les autres y fassent obstacle (sachant que la porte reste ouverte pour qu'ils rejoignent le groupe à leur rythme). Cette différenciation peut prendre la forme de coopération renforcée (M. Delors privilégie cette option car elle permet des avancées à l'intérieur des Traités) mais aussi des formules plus souples comme les « opting out » ou les périodes de transition.
 3. La différenciation/ « coopération renforcée » la plus urgente concerne l'Eurogroupe qui constitue le vrai test de l'intégration européenne dans les prochaines années. Il faut renforcer le pilier économique par une meilleure coordination des politiques économiques.
- D'autres questions ont porté sur la position de M. Delors sur le **Traité Constitutionnel**, en particulier s'il soutenait l'idée de se concentrer sur les deux premières parties du texte. G. Ricard-Nihoul a répondu que M. Delors accueillait plutôt favorablement les options visant à présenter un texte plus court qui reprendrait les dispositions d'ordre constitutionnel mais qu'il était conscient du travail que représentait l'aménagement de la 3^e Partie pour aboutir à ce texte allégé.
- Certains participants ont aussi demandé d'expliciter la réserve de M. Delors sur le concept de « **compétences partagées** », craignant que le rejet de cette formule ne conduise à une répartition trop figée des compétences. G. Ricard-Nihoul a répondu que M. Delors ne mettait pas en doute le fait qu'il existe des domaines où les deux niveaux (national et communautaire) interviendront mais qu'il préférait utiliser d'autres terminologies plus lisibles pour le citoyen. L'idée étant de mieux cerner la valeur ajoutée de l'Union.
- Enfin, un participant a demandé pourquoi M. Delors ne s'était pas exprimé **politique étrangère et de sécurité commune**. G. Ricard-Nihoul a répondu qu'il ne pouvait pas aborder tous les sujets en 10 minutes mais que de manière générale, si M. Delors était favorable à avancer dans ce domaine et à la création du poste de Ministre des Affaires étrangères, il avait toujours demandé que soit utilisé un langage qui reflète la vraie capacité de l'Union à agir dans ce domaine, notamment en parlant plutôt d'actions communes.